



Loisirs Education & Citoyenneté
Grand Sud



ALAE

MATERNEL DREMIL LAFAGE



2025-2026



Dremil lafage



Sommaire

LE CONTEXTE	1
LA STRUCTURE	2
LES PARTENAIRES	3
LES OBJECTIFS	4-5
LA JOURNÉE TYPE	6
L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP/DE PAI.....	7-8
L'EVALUATION	9



CONTEXTE

La commune de Drémil-Lafage, située au sud-est de Toulouse, appartient à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole. Ses communes limitrophes sont Flourens, Mons, Quint-Fonsegrives et Aigrefeuille. Toutes 4 sont cosignataires, de la Convention Territoriale Globale supra-communale (CTG).

Spécificités liées au développement local :

Riche de 2650 habitants (recensement 2018), la commune de Drémil-Lafage recense un certain nombre de services, d'équipements, au service ou à destination des administrés :

- Un tissu associatif étoffé (associations/sections sportives, culturelles, humanitaires...). La ludothèque est associative.
- De nombreux services municipaux dont 1 Point Information Jeunesse, 1 bibliothèque...
- La mise à disposition d'équipements sportifs, culturels et de loisirs (1 école de musique, 1 city-stade, des terrains sportifs (football, courts de tennis)...
- L'implantation de commerces et services de proximité et d'entreprises,
- Etablissements et structures d'accueil pour les enfants de 0 à 18 ans : 1 crèche, des assistantes maternelles regroupées en association, 1 école maternelle et 1 école élémentaire, 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), 1 Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E) Maternel et Elémentaire, 1 Centre d'Animation Jeunesse (Oxy'Jeunes).
- Diverses manifestations organisées pendant l'année (Forum des Associations, Téléthon, Fête de la Nature).

Spécificités liées au déploiement de la Politique Educative :

La Politique Educative souhaitée par la collectivité de Dremil Lafage, s'inscrit au sein d'un Projet Educatif de Territoire. Renouvelé pour la période 2022-2025 ce-dernier vise à définir une politique éducative territoriale globale, cohérente et partagée. Issu d'une dynamique de concertation entre les partenaires locaux du territoire, le PEDT traduit des volontés P.E.d.T 4 politiques et des priorités éducatives en objectifs, au regard des besoins et attentes des familles, des enfants et des jeunes. Son objectif est de mieux coordonner au plan territorial, l'ensemble des actions et interventions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le PEDT de Drémil Lafage s'articule autour de trois grands objectifs éducatifs :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes
- Développer les actions de citoyenneté, d'éco-citoyenneté et de prévention
- Renforcer la cohérence éducative

Par ailleurs, la commune de Drémil-Lafage est intégrée au sein d'une C.T.G supra-communale : La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en directions des habitants du territoire. Elle définit le cadre politique partagé entre la CAF et les collectivités. Les communes d'Aigrefeuille, de Drémil-Lafage, de Flourens et de Quint-Fonsegrives ont signé, en juillet 2023, la Convention Territoriale Globale, concrétisant leur démarche de contractualisation commune aux cotés de la C.A.F. Ainsi, en amont de cette contractualisation, un diagnostic de territoire supra-communal a été mené avec ces 4 communes, et un plan d'actions a été élaboré. Le projet pédagogique que vous allez lire, s'inscrit en cohérence et continuité avec la politique éducative locale.

LA STRUCTURE

EQUIPE / PUBLIC / ESPACES

Une équipe composée :

D'une directrice : BPJEPS

De quatre animateurs/trices : respect de la réglementation jeunesse et sport

Le matin :

2 animateurs/trices : effectif 28 enfants maximum

Le midi :

4 animateurs/trices + direction

3 agents municipaux

1 atsem temps cantine

2 atsem temps sieste

Effectif : 72 enfants maximum



Le soir :

4 animateurs/trices + direction

Effectif : 60 enfants

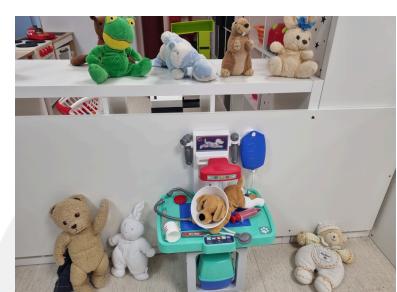


Les enfants :

L'école compte 3 classes

1 PS / 1 MS GS / 1 MS GS

Le nombre total d'enfants est de 72.



Les espaces :

Un bureau de direction

Un SAS d'accueil

Une salle de motricité (mutualisée avec l'école)

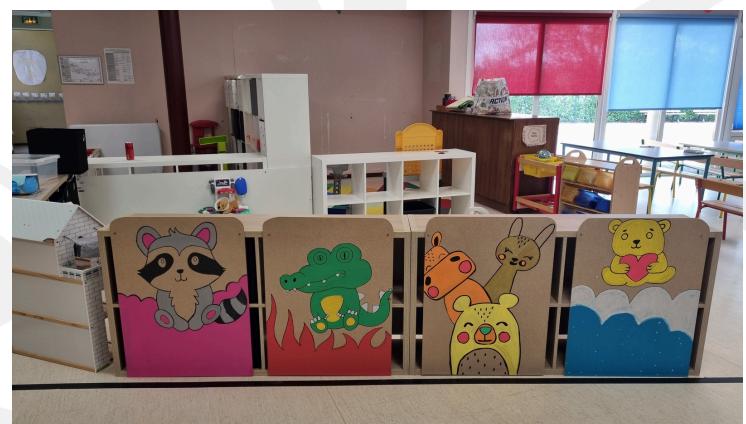
Un espace WC

Une grande salle ALAÉ

Un préfa utilisable en salle d'activités

Une cour mutualisée avec l'école

Un petit jardin



PARTENAIRES

Nous pensons qu'il est essentiel que le travail de l'ALAE s'appuie sur un partenariat avec :

Les familles :

Informer et intéresser les familles sur nos pratiques éducatives du quotidien est nécessaire en tant qu'Acteur Educatif. Ainsi nous veillons à leur faire quotidiennement un retour sur le déroulement de la journée de leurs enfants. Nous abordons des situations simples tels que le jeu, le repas, la sieste, etc. Ces informations constituent en effet des évènements importants pour les familles.

Nous visons également à développer cette année notre lien avec les familles ainsi que les moments d'échanges notamment par le biais de l'association des parents d'élèves, l'invitation aux moments festifs de l'alaé.

Cette communication passe par le biais du mailing, de la gazette de l'alaé, d'affichages...

L'Education Nationale :

L'école. Un travail en partenariat avec l'équipe enseignante est crucial dans un souci de continuité éducative (Projet Ecole/ Projet Pédagogique ; Règles de vie communes, participation aux différentes réunions institutionnelles, projets communs)

L'alaé élémentaire de la ville:

Il existe un partenariat fonctionnel entre les différents ALAE que nous souhaiterions transformer en un partenariat éducatifs plus important.

La ludothèque :

Le partenariat est déjà existant, notamment sur les temps NAP et/ou sur les évènements annuels.

Les tutelles :

PMI, DRJSCS

LES OBJECTIFS

à destination des enfants

Encourager l'autonomie au quotidien

Favoriser l'initiative et la prise de décisions adaptées à l'âge.
Encourager les gestes de la vie quotidienne (habillage, rangement, hygiène).
Donner à l'enfant des repères clairs pour évoluer avec confiance dans les différents temps de la journée.

Offrir un cadre sécurisant et bienveillant.

Respecter les rythmes de chacun (fatigue, besoins émotionnels, temps calme).

Permettre à chaque enfant de ranger seul son manteau et ses affaires personnelles.

Aménager des coins de jeux accessibles pour favoriser les choix autonomes d'activités.

Inciter les enfants à aller aux toilettes seuls et à se laver les mains sans aide (sous surveillance bienveillante).

Proposer des ateliers où l'enfant choisit librement le matériel et l'organise à son rythme.

Stimuler l'imaginaire, l'expression et la créativité

Proposer des activités d'expression artistique (dessin, peinture, musique, théâtre...).

Favoriser le jeu libre et symbolique.

Offrir des espaces d'expression verbale, corporelle et émotionnelle.

Organiser un atelier d'arts plastiques chaque semaine avec des techniques variées (peinture, collage, modelage).

Proposer des temps de lecture d'albums suivis de jeux d'imitation ou d'expression théâtrale.

Mettre à disposition un coin déguisement ou un espace jeu symbolique (maison, magasin, cuisine...).

Encourager l'invention d'histoires collectives ou individuelles à travers des marionnettes ou des images séquentielles.

Mettre en place une exposition des créations des enfants pour valoriser leur production et encourager l'expression.

Éduquer au respect de soi, des autres et de l'environnement

Mettre en place des règles de vie collective claires et adaptées à l'âge.
Sensibiliser aux notions de tri, de nature, de consommation raisonnée.

Encourager l'empathie et la tolérance.

Apprendre à vivre ensemble : partager, écouter, attendre son tour.

Encourager la coopération, la solidarité et le respect des différences.

Accompagner la gestion des émotions et des conflits.

Introduire un rituel de « météo des émotions » le soir pour que les enfants puissent exprimer comment ils se sentent.

Lire régulièrement des albums jeunesse sur les thèmes du respect, des émotions, des différences.

Mettre en place des règles de vie illustrées et affichées à hauteur d'enfant, discutées avec eux.

Proposer des ateliers nature : observation de petites bêtes, jardinage, tri des déchets, bricolage avec matériaux recyclés.

Organiser des jeux coopératifs où la réussite dépend de l'entraide et non de la compétition.

LE PROJET PHARE DE L'ANNÉE

"Le Grand Voyage des Petits Éléments"

Ce fil conducteur permet d'aborder les domaines sensoriel, artistique, émotionnel, environnemental et citoyen.

Période 1 – Septembre / Octobre :
La Terre

Objectifs spécifiques :

Découvrir la nature proche et l'environnement.
Explorer les textures et matières naturelles.

Activités :

Création d'un potager ou mini-jardin.
Balades sensorielles.
Land art avec feuilles, pierres, bois.
Calendrier mural des saisons.

Période 3 – Janvier / Février : L'Air

Objectifs spécifiques :

Comprendre ce qu'on ne voit pas mais ressent.
Développer la motricité fine et la respiration.

Activités :

Jeux de souffle (bulles, moulinets, plumes).
Création d'avions, oiseaux, mobiles suspendus.
Musique : souffler dans des instruments simples.
Lecture d'histoires sur le vent et les nuages.

Période 2 – Novembre / Décembre :
L'Eau

Objectifs spécifiques :

Expérimenter les propriétés de l'eau.
Sensibiliser à la préservation de cette ressource.

Activités :

Jeux d'eau (flotte/coule, bulles, glaçons).
Création artistique autour de l'eau.
Lecture de contes marins.
Affiches anti-gaspillage de l'eau.

Période 4 – Mars / Avril :
Le Feu et la lumière

Objectifs spécifiques :

Explorer la lumière, la chaleur et les émotions vives.
Apprendre les règles de sécurité liées au feu.

Activités :

Ombres chinoises, lampions, peinture chaude.
Jeux de lumière et ateliers de danse expressive.
Discussions sur la colère, la joie, l'énergie.
Fabrication de bougies (avec accompagnement).

Période 5 – Mai / Juin :
Fête des éléments

Synthétiser les découvertes de l'année.
Valoriser les créations et expériences.

Activités :

exposition des enfants.
Création d'un livre ou d'une fresque collective.
Parcours sensoriel des 4 éléments.

LES OBJECTIFS

de l'alaé envers les partenaires

Consolider la cohésion avec l'équipe enseignante

Créer un cadre commun avec l'équipe scolaire

Améliorer les temps de transitions

Travailler en temps formels et via des outils adaptés, une communication entre le corps enseignant et l'ALAE

exemple d'actions à mettre en place :

- Utilisation d'outils de communications
- Participation de l'équipe de l'Alae aux équipes éducatives
- Mise en place de réunions périodiques
- Harmonisation des règles de vies
- Organisation communes des temps de transitions
- Projets communs



Développer la relation aux partenaires



Développer les échanges et la communication avec les familles

Faciliter l'implication des familles

Travailler avec les partenaires locaux

Organiser des temps dédiés avec l'APE

exemple d'actions à mettre en place :

- Organiser des portes ouvertes et manifestations
- Créer des outils de communications et d'informations
- Faire vivre l'espace d'accueil ALAE
- Mettre à disposition le projet pédagogique
- Projets en partenariats avec les parents d'élèves
- Réferent.e.s d'accueil

LA JOURNÉE TYPE

LE MATIN A L'ALAÉ

7H30-8H00

RÉVEIL / REPOS / HISTOIRES / METEO DE L'HUMEUR

8H-8H50

JEUX CALMES

LE MIDI A L'ALAÉ

REPAS CONVIVIAL

12H00-13H

TEMPS DE REPAS

13H-13H20

ACCOMPAGNEMENT A L'ENDORMISSEMENT

POUR LES PS

JEUX LIBRES ET POLES JEUX

LE SOIR A L'ALAÉ

NAP

- 15H45-16H30

NAP : 5 ACTIVITÉS AU CHOIX PAR SOIR

GOUTER

- 16h30-16h50

GOUTER PAR GROUPE

TEMPS LIBRE

- 17H-18H30

PÔLES JEUX

L'ACCUEIL DES ENFANTS

EN SITUATION DE HANDICAP

AVEC UN PAI

L'enfant en situation de handicap

Que prévoit la loi ?

Elle concerne aussi bien les publics que l'ensemble du personnel. La loi pose les principes suivants :

- La non-discrimination,
- L'accès de tout à tou.te.s, en particulier aux droits communs.

Ainsi, tout enfant, adolescent ou personnel adulte, quelle que soit la nature de son handicap, peut participer aux différents ACCEM. La règlementation précise la prise en compte de ces publics dans le projet Educatif et pédagogique. Les services de l'Etat chargés de la jeunesse ont mis en place un ensemble de mesures et de recommandations destinées à favoriser l'intégration de ces enfants :
-renforcement des équipes d'animation en nombre,
-AVL,
-dispositifs pour une meilleure préparation dans les ACCEM.

Les centres de vacances, les ADL, ainsi que les ALAE sont des lieux privilégiés de rencontres, des espaces de découverte, de jeu, de création. Ils contribuent ainsi, au travers du projet pédagogique du centre, à l'éducation à la vie collective et au développement individuel de tous les enfants.

L'intégration des enfants en situation d'handicap dans ces centres, comme celle de tous les enfants, répond à une volonté politique forte du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Car au fond cet enfant aura besoin :

- De partager un temps de vacances ou de loisirs comme et avec tous les enfants
- De se sentir en sécurité physique et affective (par exemple, qu'il veille à ce qu'il ne soit pas l'objet de la moquerie des autres enfants) ;
- De vivre des situations favorisant son autonomie et adaptées à ses capacités ;
- De se mesurer par rapport aux autres, aux règles ;
- De prendre du plaisir ;
- De participer à des activités ou à des "aventures".

En outre, quel que soit le type de handicap de l'enfant, il est nécessaire d'être préparé au degré de prise en charge de l'enfant au moyen de réunion/entrevues/échanges réguliers avec la famille, avec l'équipe pédagogique, avec son AVL etc. L'intérêt de l'enfant se doit d'être placé au centre de nos actions.

Un travail préalable sera également, effectué entre l'équipe pédagogique, l'équipe technique voire même les enfants du groupe afin que l'enfant en situation de handicap soit accueilli dans les meilleures conditions possibles.



Quelques démarches à prendre en compte :

- Aider si nécessaire dans les gestes de la vie quotidienne (manger, d'habiller, aller aux toilettes...).
- Lorsqu'il est dans un fauteuil, il a besoin d'aborder l'environnement à sa hauteur. Il faut savoir se baisser pour l'écouter ou lui parler, lui présenter les objets à portée du regard ou des mains...
- Proposer les mêmes activités en les adaptant aux capacités de l'enfant.
- Présenter l'enfant en situation de handicap à son groupe et faire un travail préalable avec les autres enfants du groupe sur le handicap.
- L'enfant sera accompagné d'un AVL, nous prendrons le relais si besoin.
- Un cahier de liaison sera tenu quotidiennement par tous les membres de l'équipe. Il s'agira d'y noter toutes les informations concernant l'enfant en situation de handicap.
- Un compte rendu oral sera effectué à la famille.
- On veille à sa sécurité et à son bien être ainsi qu'à ceux des autres enfants. Le dénominateur commun étant de proposer des vacances de qualité pour tous tant dans l'accueil, les activités, les sorties, les échanges avec les enfants et les familles.

Les enfants avec un PAI[1] :

Lors de la réunion d'information, l'équipe d'animation et technique sera informé du nom des enfants/du groupe ayant un PAI ainsi que des enfants bénéficiant de PI. L'équipe prendra connaissance du protocole, des procédures à établir dans chaque cas.

La liste complète des PAI sera affichée dans le bureau de Direction ainsi que dans l'armoire à pharmacie.

Avec ou sans AVL tous les enfants seront accueillis. Au même titre que l'enfant en situation de handicap un cahier de liaison sera tenu quotidiennement. Un compte rendu écrit sera fourni.

Concernant les enfants en PAI, ils seront toujours accueillis avec le protocole, l'ordonnance et les médicaments, ou un panier repas spécifique si allergie alimentaire.

En cas de sortie, il est nécessaire que l'animateur référent du groupe ait le protocole ainsi que les médicaments sur lui (toujours hors de portée des enfants).

Les médicaments et dossiers PAI seront rangés dans l'infirmérie.

[1] PAI : Protocole d'Accueil Individualisé



L'EVALUATION

LE PROJET DE LA STRUCTURE

Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique, les activités menées et les projets ?

Les projets d'animation sont-ils terminés ?

LE FONCTIONNEMENT

Comment s'est effectuée l'organisation de l'accueil matin/midi/soir ?

Les moyens et les informations ont-ils été suffisants ?

Y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?

Comment s'est déroulée la gestion du gouter ?

LES REUNIONS

La forme et les méthodes utilisées pendant les réunions sont-elles adaptées ?

LES ACTIVITES

La préparation des activités (temps et moyens) est-elle suffisante ?

Les activités ont-elles été innovantes et complémentaires ?

LES ENFANTS

Comment s'est déroulée la participation des enfants ? Ont-ils exprimé leurs envies ?

Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?

LES PARENTS / LA FAMILLE

Comment s'est déroulée la communication avec les familles ?

La participation et l'implication des parents ?

LA SANTE

La gestion des trousse de soins est-elle respectée ?

Les informations concernant les allergies des enfants/PAI sont-elles clairement exposées ?

L'EQUIPE

Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?

Y a-t-il eu de la place pour chacun ?

Comment se sont déroulées les relations entre équipe d'animation, équipe municipale et équipe enseignante ?



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé • 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 • Télécopie : 05 62 87 43 44
www.lecgs.org • contact@lecgs.org

Antenne d'Aix en Provence :

Les Bureaux de l'Arche
5, rue des Allumettes • 13090 AIX EN PROVENCE
Tél. : 04 42 16 03 21
Mail : contact-sudest@lecgs.org

